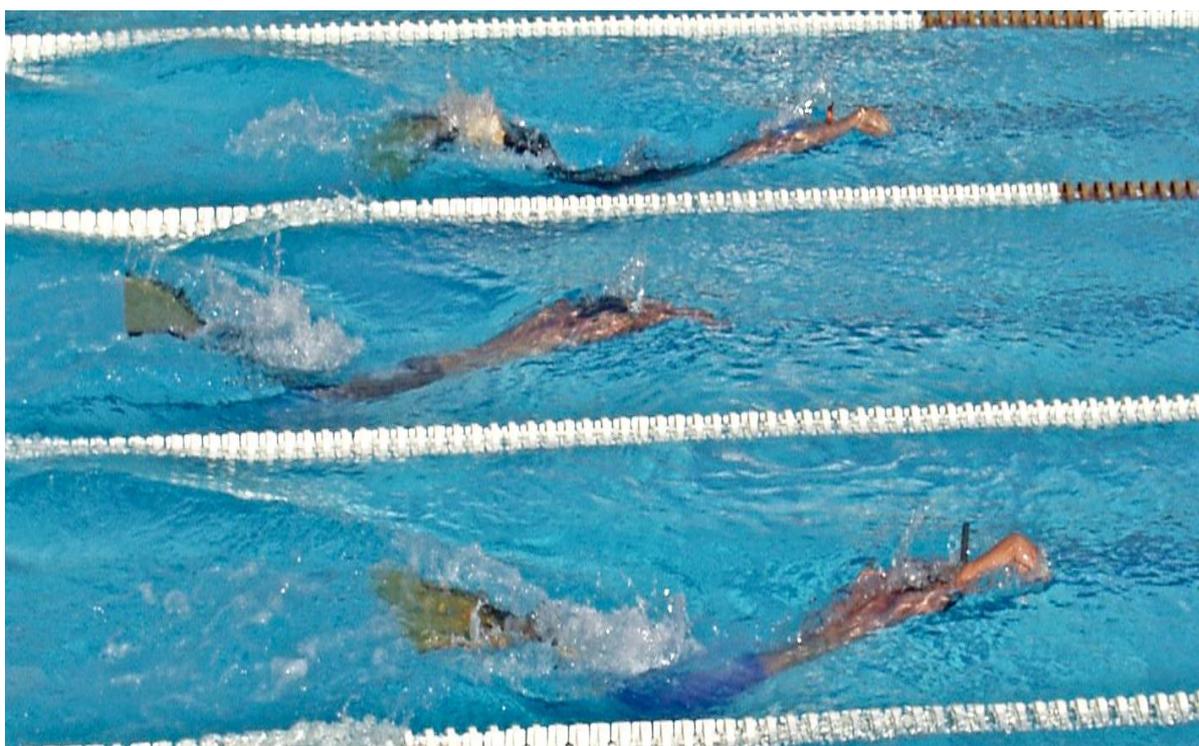


Championnat départemental Nage avec Palmes 2022



DIMANCHE 27 FÉVRIER 2022

A partir de 13h
Piscine Municipale
de Villenave d'Ornon

Renseignement : 06.03.49.58.48



Présentation

Ce championnat départemental de nage avec palmes en piscine est le premier organisé dans notre département. Il est ouvert à tout nageur, de notre Fédération et des représentants des clubs de la Gironde.

Cette Rencontre, étant la première, permet à toutes et à tous de connaître son niveau compétitif au niveau du département.

Elle est ouverte à toute nageuse, ou tout nageur, voulant s'évaluer sur des épreuves définies par la Commission Nationale de NAP de la FFESSM, dans le respect de la Réglementation Fédérale.

C'est une rencontre qui se veut amical et ludique, bien que sérieuse quant aux résultats obtenus. Résultats permettant aux compétiteurs de se présenter aux championnats divers, sans doute quant à leurs capacités.

Rencontre inscrite au Calendrier National de la FFESSM, donnant ainsi des points aux nageurs et leurs clubs pour participer au Classement National.

Rencontre servant de support pour la sélection en Equipe Régionale.

Rencontre comptant pour le Championnat Régional Piscine.

Rencontre non ouverte aux nageuses et nageurs des autres Fédérations.

Epreuves

Sur un bassin d'une longueur de 50 mètres :

50 m AP Dames

50 m AP Hommes

200 m Bi palmes Dames

200 m Bi palmes Hommes

100 m SF Dames

100 m SF Hommes

Pause

100 m IS dame

800 m SF homme

800 m SF Dame

100 m IS Homme

Pause

Relais : 4x100 m Mixte mixte (2 dames/ 2 hommes, 2 mono, 2 bi palmes)

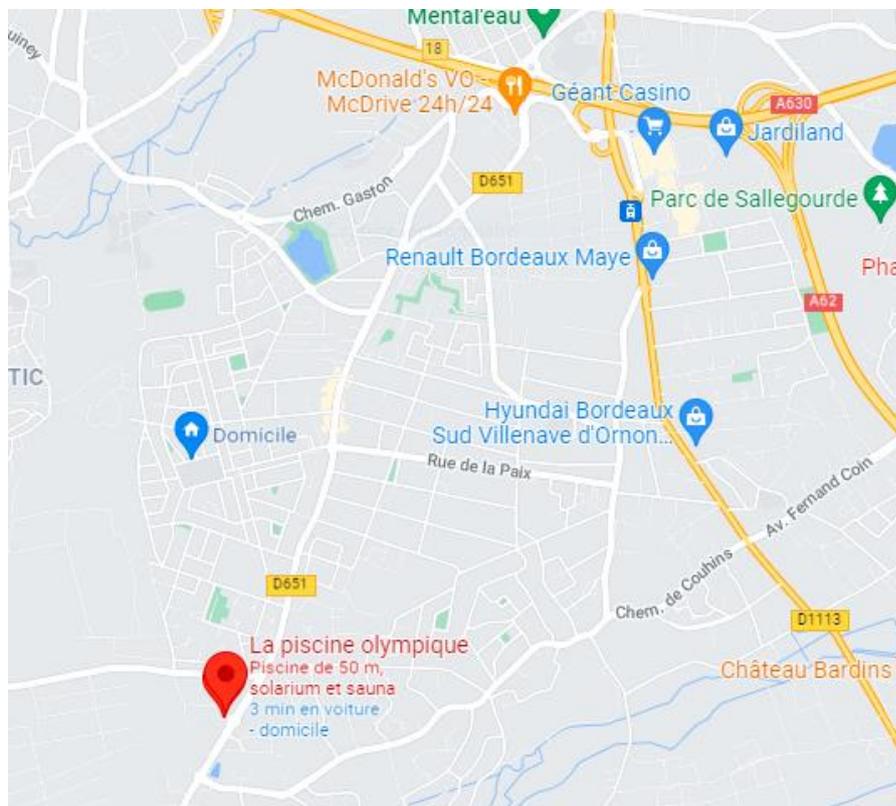
Classement par catégorie sur les 2 meilleures épreuves

Toutes ces courses peuvent être nagées en mono ou palmes classiques.

Des épreuves Bi-Palmes (Spécifiques) sont faites en application du règlement de ces épreuves.

Chaque club fera l'effort de présenter UN à DEUX chronométreurs, ou juge, (ou faisant office de) pour toutes les sessions de la rencontre .

Lieu de la manifestation et Accès



Piscine olympique Villenave d'Ornon

145 Route de Léognan

33140 Villenave d'Ornon

Rocade A 630 sortie 18

Correspondant : Jean Claude PHILIPPE 06.03.49.58.48

jcph33140@gmail.com

Programme

DE 13H00 à 14H00	Accueil et Vérifications administratives
DE 13H30 à 14H30	Echauffement
14h30	50m APNEE
15H05	200m BI PALMES
15H30	100m SURFACE
DE 15H45 à 16H00	Echauffement
16H00	100m IMMERSION DAME
16H45	800m SURFACE
16H30	100m IMMERSION HOMME
DE 16H45 à 17H00	PAUSE
17H00	RELAIS 4X100m
18H00	RESULTATS et POT

NOTA : le programme définitif sera diffusé quelques jours avant la rencontre.

Catégories des nageurs par Epreuve

Chaque épreuve est ouverte à toutes catégories de nageurs

Documents obligatoires :

Licence fédérale

Certificat médical

Pass sanitaire COVID

Autorisation parentale pour les mineurs

*Le nombre de séries courues sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits dans chacune d'elle.
Chaque série sera courue selon les instructions du Règlement Fédéral de la F.F.E.S.S.M.*

La liste des séries de nageurs sera affichée au plus tard 5 minutes avant l'appel de la première série de la course.

Chronométrage et classement

Les classements sont déterminés par le nombre de points obtenus par les tables fédérales en fonction du chronométrage, soit :

En course individuelle : points marqués par le nageur suivant la table de cotation de sa catégorie.

En relais : points marqués par l'équipe selon la table de cotation de la catégorie la plus défavorable.

Le classement général par catégories se fait en additionnant les points des DEUX meilleures courses individuelles HORS relais.

Classement club : prise en compte des points (y compris Relais) des nageurs représentant le même club.

Le Club totalisant le plus de points sera déclaré Club Champion.

Organisateurs / Sécurités / Officiels

Présentation de l'équipe organisatrice

Organisateur : JC PHILIPPE Pdt commission départemental NAP CODEP 33

Secrétariat :

Logistique : ALASCA VO et son Equipe

Directeur du Bassin (DDP) : JC PHILIPPE

Plan détaillé des sécurités mise en place

Installation municipale, voir plan piscine

Liste nominative des Juges / Arbitres / Escorte ...Autres

La liste des Juges et Arbitres sera affichée au plus tard 10 minutes avant le premier appel des nageurs.

Juge Arbitre : Bruno RIVIERE

Escorte : JC PHILIPPE

Les Juges devront se faire connaître au Secrétariat (ou au Juge Arbitre) avant la fin du premier échauffement.

Mesures COVID

Les mesures de prévention seront respectées selon les consignes applicables à la piscine de Villenave.

Le port du masque est obligatoire pour TOUS. Les nageurs de la série ne pourront le quitter que lorsque le temps de préparation sera annoncé (3 coups de sifflets).

Il est recommandé d'éviter les allers et venus au bord du bassin et de respecter les distanciations.

La présence d'un public est fortement déconseillée. PASS VACCINAL OBLIGATOIRE

Inscriptions : 8 Euros par nageur

Inscriptions via E-Nap OBLIGATOIRE

Documents obligatoires :

Licence fédérale

Certificat médical

Attestation d'assurance Loisirs 1

Autorisation parentale pour les nageurs mineurs

NOTA : il n'y a pas d'inscription de nouveaux nageurs le jour de la Rencontre, pénalité de 8 Euros (en plus du montant de l'inscription) par nouvel inscrit.

La composition des relais sera faite sur e nap, au plus tard lors de la première pause.

Inscriptions via E-Nap des juges, arbitres et officiels de chaque Club

Ou déclaration au Secrétariat de la rencontre.